

République Française
Département : AVEYRON
Arrondissement : Millau
Commune de SALMIECH

Séance du mercredi 08 novembre 2023

Délibération N° DE_2023_066

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
12	10	10
Date de la convocation : 04/11/2023		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le huit novembre deux mille vingt-trois, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunions), sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LABIT.

Présents : Monsieur Jean-Paul LABIT, Monsieur Robert BOS, Madame Cécile SAVY, Monsieur Gilles SEGURET, Monsieur Pierre CARCENAC, Monsieur Simon FOURNIER, Madame Muriel LAPIERRE, Madame Marie-Reine RIVIERE, Monsieur Alain VERNHES, Monsieur René CLUZEL

Représentés :

Absents et Excusés : Monsieur Pierre-Edouard DAURES, Madame Pascale SANHES

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur Simon FOURNIER est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délibération autorisant le maire à ester en justice (tribunal administratif) -

Par lettre en date du 24 octobre 2023, M. le Secrétaire greffier en chef du tribunal administratif de Toulouse nous transmet la requête n°2306413-8 présentée par Maître VIMINI Vincent, avocat, pour Monsieur LAFRAGETTE Nicolas, Madame Valérie REY, Madame DAMMEKENS Rachel, Monsieur HOCHART Romain, Madame et Monsieur LARUE.

Cette requête est un référé en suspension dirigé contre le permis de construire délivré à la SCI EBALY, le 28/06/2023 n°PC01255 23 G0005.

Il vous est donc proposé :

- d'autoriser M. le Maire à ester en justice dans l'instance ci-dessus rappelée ;
- de désigner comme avocat la Selarl BBMT (Blanc Bringer Mazar Thuery) pour défendre la commune dans cette affaire.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

Autorise M. le Maire à ester en justice auprès du tribunal administratif, dans la requête n°2306413-8

Désigne la SELARL BBMT (Blanc Bringer Mazar Thuery) pour défendre la commune dans cette instance.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Jean-Paul LABIT
Président de séance

